



sites  
Natura  
2000  
des  
Gorges  
de la  
Loire



BULLETIN D'INFORMATION N° 1 - JANVIER 2007  
sites  
Natura  
2000  
des  
Gorges  
de la  
Loire



## édito

Un patrimoine naturel... d'intérêt européen.

La Loire, l'un des derniers fleuves sauvages d'Europe, constitue un élément emblématique du département. Elle est à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysages remarquables : vallée alluviale, versants et falaises, zones de transition difficilement accessibles et plateau, espace humanisé... Les Gorges de la Loire sont par ailleurs le siège de nombreuses activités humaines dont certaines ont contribué à façonner ces espaces remarquables.

Fortes de ces atouts, les Gorges de la Loire bénéficient du programme européen Natura 2000 qui vise la préservation de la biodiversité. L'esprit de Natura 2000 est que chacun, pêcheur, chasseur, élu local, agriculteur, aménageur, citoyen, concourt à la préservation de ces milieux naturels.

Par souci de cohérence avec la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général de la Haute-Loire a souhaité s'impliquer fortement dans la constitution du réseau Natura 2000, et s'est positionné en tant que structure animatrice des actions sur ces sites. Ce positionnement très volontariste permet de mutualiser les moyens et les actions, de garantir une meilleure lisibilité, le Département étant également porteur du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux Loire amont et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Loire Amont.

## sommaire



Natura 2000 :  
un réseau écologique  
de sites européens \_\_\_\_\_ p.2

Trois sites distincts  
sur les Gorges de la Loire \_\_\_\_\_ p.2

Le programme d'actions  
Natura 2000 \_\_\_\_\_ p.3

Actualités Natura 2000 \_\_\_\_\_ p.4

Glossaire \_\_\_\_\_ p.4

Contacts \_\_\_\_\_ p.4

## Actualités Natura 2000

### Désignation officielle du site Natura 2000 des Gorges de la Loire :

Le site des Gorges de la Loire retenu au titre de la Directive "Oiseaux" a été officiellement désigné par arrêté ministériel du 6 avril 2006 "site Natura 2000 Gorges de la Loire". Il devient ainsi une Zone de Protection Spéciale (ZPS).

### Gestion des sites Natura 2000 : rôle accru des élus locaux

De nouvelles modalités de gestion des sites Natura 2000 ont été définies, par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Les collectivités locales et leurs groupements peuvent désormais assurer la présidence des comités de pilotage.

### Nouveaux outils de gestion : la charte Natura 2000

Egalement instituée par la loi sur le développement des territoires ruraux, l'adhésion à la charte 2000 permettra aux propriétaires de parcelles incluses dans les sites Natura 2000 de marquer leur engagement en faveur de la démarche, et en contrepartie de bénéficier de certains avantages fiscaux (exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains concernés) et de certaines aides publiques.

La charte du site Natura 2000 des Gorges de la Loire sera élaborée en 2007, en concertation avec le comité de pilotage.

© Conseil Général de la Haute-Loire.

## Glossaire

### Biodiversité :

diversité des formes du vivant et des écosystèmes dans lesquels vivent les organismes vivants.

### Habitat :

La directive s'attache à deux types d'habitats :

> un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, ses conditions de milieux et la présence de groupements d'espèces végétales (ex : une prairie) ;

> un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce à l'un des stades de son cycle biologique (ex : des systèmes prairiaux et une grotte sont les habitats des chauves-souris).

### Ecosystème :

c'est un ensemble dynamique composé d'un milieu naturel et des organismes qui y vivent.

Pour toute information,  
n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET - Service Environnement  
du Conseil Général de la Haute-Loire -  
1 place Monseigneur de Galard - BP 311  
43011 LE PUY-EN-VELAY Cedex.

Tél. : 04. 71. 07. 43. 50 – Fax : 04. 71. 07. 43. 52.

E-mail : catherine.esperet@cg43.fr

Redaction : Conseil Général ; Conception : Luth Médiations ; Janvier 2007.

© Conseil Général de la Haute-Loire.

# Natura 2000 : un réseau écologique de sites européens

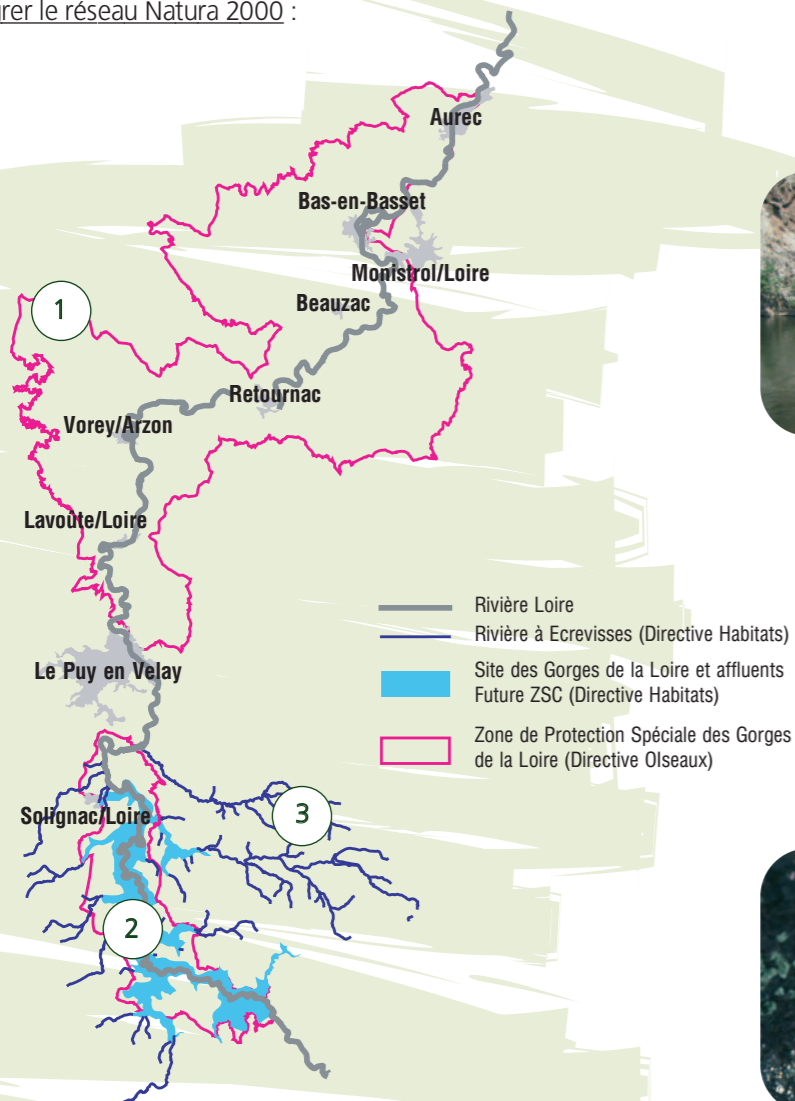
Natura 2000 est un programme de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'Europe, dont l'objectif est la constitution d'un réseau de sites abritant des habitats naturels et des espèces rares ou menacées, tout en prenant en compte les activités humaines.

Deux Directives sont à l'origine de la création de ce réseau de sites :

- > la Directive "Oiseaux" (1979) visant la protection des habitats des oiseaux sauvages, rares ou menacés. Les sites concernés par cette directive sont appelés des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- > la Directive "Habitats, Faune, Flore" (1992) visant la protection des habitats naturels, des espèces végétales et animales en danger. Ces zones sont appelées Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

## Trois sites distincts sur les Gorges de la Loire

Trois sites ont été identifiés sur le territoire des Gorges de la Loire pour intégrer le réseau Natura 2000 :



Conseil Général 43 / 2006  
Source : DIREN Auvergne Bdcarto

### 1 la ZPS des Gorges de la Loire (Directive "Oiseaux")

Le périmètre s'étend depuis la limite départementale avec l'Ardèche jusqu'à la limite départementale avec la Loire.

- > 59 185 ha sur 51 communes ;
- > 44 espèces d'intérêt communautaire et 61 espèces migratrices ;
- > 9,5% de la surface d'origine agricole et 37% recouverte de forêts.



Milans royaux. © Romain Riols - LPO Auvergne.

### 2 les Gorges de la Loire et affluents partie sud (Directive "Habitats, Faune, Flore")

Le périmètre s'étend de la limite départementale avec l'Ardèche jusqu'à Solignac sur Loire.

- > 4 911 ha sur 11 communes ;
- > 10 habitats et 12 espèces animales d'intérêt communautaire ;
- > 37% de la surface du site d'origine agricole et 46% recouverte de forêts.



© Conseil Général de la Haute-Loire.

### 3 les rivières à écrevisses à pattes blanches (Directive "Habitats, Faune, Flore")

Les cours d'eau affluents de la Loire en amont du Puy-en-Velay sont classés sur leur seul linéaire, dans le but de protéger l'Écrevisse à pattes blanches, espèce d'intérêt communautaire.

- > 216,5 km de cours d'eau sur 26 communes ;
- > Cours d'eau classés : La Méjeanne et les affluents de la Loire entre la Méjeanne et la Lausonne.



Écrevisse à pattes blanches. © CSP.

De nombreuses activités de loisirs sont présentes sur ces sites : activités motorisées, activités nautiques, escalade, chasse, pêche, randonnée...

# Le programme d'actions Natura 2000

## Objectifs et enjeux d'un tel programme pour les Gorges de la Loire

Les trois sites des Gorges de la Loire poursuivent quatre objectifs identiques : préserver la divagation naturelle de la Loire, maintenir ou faire revenir des activités humaines adaptées, approfondir les connaissances sur les espèces et habitats présents, communiquer et sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel.

Sur la ZPS des Gorges de la Loire, on poursuit des objectifs propres à la Directive "Oiseaux" : maintenir une mosaïque d'habitats et éviter le dérangement des sites favorables à la nidification.

Sur les Gorges de la Loire et affluents partie Sud et les rivières à écrevisses (Directive "Habitats, faune, flore") dans le souci de préserver les habitats et les espèces, on s'attachera à préserver une bonne qualité des eaux, à maintenir une alimentation des cours d'eau favorable et à adapter les activités de loisirs.

## Zoom sur les actions menées en 2005 et 2006

Le programme des Gorges de la Loire s'articule autour de 4 types d'actions :

- d'animation
- de suivi scientifique
- de communication
- des actions de gestion

3 types d'actions ont été menées depuis 2005 :

**Réunions avec les agriculteurs et les élus**  
Depuis 2005, plusieurs réunions d'information à l'attention des élus et des agriculteurs ont été organisées pour présenter la démarche Natura 2000 et les documents d'objectifs des sites.

**Suivis scientifiques d'espèces**  
Un suivi scientifique des habitats et espèces ayant justifié le classement des sites "Natura 2000" est nécessaire afin d'établir un état initial de la présence des espèces et d'évaluer l'impact des futures mesures de gestion qui seront mises en place. Ces suivis ont débuté en 2005 et ont concerné plusieurs espèces de mollusques (moule perlière), crustacés (écrevisse à pattes blanches), poissons (chabot), libellules (cordulie à corps fin), amphibiens (sonneur à ventre jaune), mammifères (loutre) et oiseaux (hibou grand-duc, bruant ortolan, pie-grièche écorcheur).

Le Conseil Supérieur de la Pêche, la Fédération de protection de la Nature de Haute-Loire, la Société Française d'Odonatologie et la Ligue pour la Protection des Oiseaux ont réalisé ces études.

## Sorties découverte des Gorges de la Loire

L'année 2006 a permis d'élaborer un programme de sorties découverte du patrimoine naturel des Gorges de la Loire. Ces balades nature guidées seront organisées courant 2007 ; le programme sera diffusé en début d'année.

Grand duc d'Europe. © Pedro Cea - LPO Auvergne.



## L'élaboration et l'animation du plan de gestion

### > L'élaboration du plan de gestion des sites Natura 2000

Un document d'objectifs (Docob), autre nom pour désigner le plan de gestion des sites Natura 2000, est réalisé pour chacun des sites, en concertation avec les acteurs locaux.

Ce document établit un diagnostic du site, détermine les enjeux de préservation et les objectifs à atteindre et définit un programme d'actions.

Les documents d'objectifs des Gorges de la Loire ont été réalisés par le bureau d'études CE3E, sous l'égide d'un comité de pilotage, réunissant les acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, représentants des usagers, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires, associations...).

Ils ont été validés par le comité de pilotage le 25 février 2004.

Ces documents, ainsi que le périmètre du site, sont consultables dans chacune des mairies des 64 communes concernées.

### > L'animation du programme

Le Préfet a confié la mise en œuvre des actions des Docob au Conseil Général de la Haute-Loire.

Structure animatrice, le Conseil Général a pour mission première l'information des usagers sur les enjeux Natura 2000 et les préconisations du Docob. Il est l'interlocuteur privilégié, avec les services de l'Etat (DIREN, DDAF), pour tous les projets pouvant avoir une incidence sur les enjeux Natura 2000. Il doit également initier et/ou accompagner les projets s'inscrivant dans les objectifs du Docob.

La mise en œuvre des actions passe par une phase de concertation entre les différents utilisateurs du site et les partenaires techniques et financiers.

Le comité de pilotage joue ainsi un rôle de comité de suivi.

Il se réunit annuellement sous l'égide de la Préfecture de la Haute-Loire, pour réaliser le bilan technique et financier de l'année et la programmation des actions de l'année suivante.



Pie Grièche écorcheur. © Jean-Claude Laigle - LPO Auvergne.